

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 août 2016 à 18 Heures.

Présents : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR.

Absents excusés : Louis MAURIN, Chantal MONNIER, Didier BRISY (procuration à Alain BLANQUER)

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
2. Demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural
3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault
4. Compteur communicant Linky
5. Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 29 juin 2016 à l'unanimité.

1. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

M. le Maire a l'obligation de présenter au conseil municipal le rapport annuel 2015, mais il n'est pas soumis au vote.

Le taux de valorisation des déchets est de 46% en 2015, sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ce taux est dans les normes de la loi de transition énergétique (LTE). Mais pour continuer à être dans les normes jusqu'en 2020, il faut que les habitants et les professionnels trient plus et mieux.

Les artisans du conseil municipal se plaignent que les déchetteries ne veulent pas prendre certains produits : copeaux de bois, aérosols de peinture ou dégrissant. Les déchets gravats et végétaux sont acceptés sans problème mais que faire des autres ?

Sachant que les fournisseurs ne veulent pas reprendre ces déchets refusés par les centres de tri, ils sont jetés dans les poubelles grises.

Le problème est à prendre au sérieux car les communes vont être et sont déjà concernées par des dépôts illégaux, c'est le cas de notre commune.

Le problème sur le territoire du Syndicat Centre Hérault est : la poubelle grise, il faut absolument bien trier pour qu'il y ait le moins de déchets dans cette poubelle, car ces déchets non recyclables sont enfouis à Soumont et l'espace d'enfouissement n'est pas extensible.

L'évolution du coût a baissé mais la Taxe Générale des Activités Polluantes apparue depuis 2006 ne cesse d'augmenter.

2. Demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural

M. le Maire donne lecture de la demande écrite du Foyer Rural pour une subvention exceptionnelle concernant le voyage de St Flour, la demande est faite pour couvrir la moitié du déficit (488.60€), soit 244.30 €.

Ce voyage, considéré comme le voyage annuel, n'a pas de caractère exceptionnel.

Le budget prévisionnel a dû être fait. Au vu du nombre des inscriptions, l'association savait que cette activité serait déficitaire. En la maintenant, elle s'engageait auprès de ses adhérents à combler le déficit résiduel grâce à ces comptes excédentaires. Une demande d'aide aurait pu être faite avant la date du voyage. Après débat, le conseil décide de ne pas accepter cette demande.

Par contre, étant donné que le Foyer Rural joue un rôle important dans la vie du village tant au niveau des activités proposées qu'au niveau des relations intergénérationnelles, cette association peut se voir octroyer une subvention plus élevée que les autres associations. C'est dans ce sens que la commission animation se réunira pour revoir le système d'attribution des subventions.

Vote : Pour : 2/ Abstention : 2/ Contre : 5.

3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault

Les collectivités territoriales doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service soit en adhérant au service créé par le centre de gestion.

La mission du service Prévention s'applique aux agents territoriaux de droit public et de droit privé au moment de leur recrutement (visite d'embauche) et pendant leur carrière (visite périodique).

Un examen médical périodique est obligatoire au minimum tous les deux ans.

L'adhésion est gratuite, seules les visites médicales sont facturées, par exemple 65€ pour la visite périodique.

Vote : Pour : 9.

4. Compteur communicant Linky

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques communicants dits « Linky ».

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est propriétaire des compteurs.

Ces nouveaux compteurs dits intelligents, télétransmettront toutes les données et indications de consommation des abonnés. L'exposition aux ondes électromagnétiques de la technologie sans fil peut avoir des conséquences sur la santé.

Ces données seront théoriquement utilisées pour des statistiques par Enedis.

M. le Maire propose de délibérer sur le refus de remplacement des compteurs actuels par les compteurs communicants :

Vote : Pour : 8/ Abstention : 1/ Contre : 0.

5. Questions diverses

- La Communauté des Communes du Clermontais met en place un observatoire fiscal et demande qu'un élu siège à cette commission, Laurent Gautreau se porte volontaire étant donné qu'il le fait déjà.
- Pour l'année scolaire 2016/2017 une personne a été recrutée par le Groupement d'Employeurs pour accompagner les enfants dans le car, le soir, entre Nébian et Lieuran. L'accompagnatrice se nomme Sylvia GUIRAUD.
- Le CISPD interviendra lors d'un prochain conseil municipal pour présenter leurs actions par rapport à la délinquance.
- Prochain conseil municipal le 16 septembre 2016.
- Marie-Claude de Murcia a été à la gendarmerie pour porter plainte contre le propriétaire du malinois qui rode, cette plainte arrivant après les attentats du 14 juillet n'a pu aboutir. Cette plainte sera renouvelée dès divagation des chiens dans la commune. La divagation des animaux est interdite !

La séance est levée à 19h45